



Saint-Liboire

A V I S P U B L I C

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 373-24 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Nadine Lavallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 mars 2024, le règlement numéro 373-24 *sur la tarification des services municipaux*.

L'objet de ce règlement est de modifier certains tarifs et en ajouter d'autres.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 7 mars 2024.

Nadine Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière